

Leurs fils, sa bataille

Depuis dix ans, Olivier Karrer se bat pour que les tribunaux d'outre-Rhin respectent les droits de garde des parents étrangers. Ce père blessé a sacrifié sa vie à cette croisade. Et maintenant l'Italie veut le juger pour avoir aidé une mère à enlever ses enfants à son ex-mari allemand.

Olivier Karrer est un homme en colère. « Une guerre est faite de nombreuses batailles, a-t-il écrit sur sa page Facebook. J'ai perdu la mienne, mais j'ai juré il y a dix ans que l'Allemagne perdrait sa guerre contre les parents et les enfants. » Le fondateur et président du Conseil européen des enfants du divorce (Ceed) a tenu parole. Depuis une décennie, il combat la justice familiale d'outre-Rhin, qu'il accuse de faire la part trop belle au parent allemand, au détriment de son ex-conjoint étranger, lorsque ces couples se disputent la garde de leurs rejetons. Il combat cette justice qu'il accuse de lui avoir volé Julian, voilà treize ans. Son fils unique. Sa bataille perdue.

Karrer, 52 ans, vient d'essuyer une deuxième défaite. Le 13 septembre, la cour d'appel de Nancy (Meurthe-et-Moselle) a ordonné son extradition vers l'Italie, qui veut le juger pour complicité d'enlèvement international de mineurs, promotion et organisation d'une association de malfaiteurs. Les Allemands, eux aussi, réclament le président du Ceed, arrêté à Strasbourg (Bas-Rhin) le 12 juillet. Le parquet de Munich, comme celui de Milan, l'accuse d'avoir monté des « opérations commandos », moyennant rémunération, pour permettre à plusieurs pères et mères d'enlever leurs propres enfants en Allemagne.

Marinella Colombo est l'une d'entre eux. Accusée d'avoir soustrait ses deux petits garçons à leur père, allemand, avant de les cacher en Slovénie, cette Italienne a été condamnée à seize mois de prison par le tribunal des mineurs de

Milan en avril dernier. « Nous disposons de nombreux éléments qui prouvent qu'Olivier Karrer lui a apporté un soutien logistique », affirme le procureur Luca Gaglio. Circonstance aggravante : Marinella Colombo aurait versé 10 000 euros à Olivier Karrer pour prix de ses services, selon un témoin entendu lors de son procès. « Mensonge ! s'insurge la mère de famille. Je ne connais même pas cette Nicole Kändler, à laquelle j'aurais, prétendument, fait ces confidences sur Facebook. Quant à Olivier, on ne l'achète pas. Il apporte son soutien à des parents victimes du système allemand sans rien exiger en retour. S'il demandait de l'argent, il ne vivrait pas dans des conditions d'extrême pauvreté, épaulé seulement par ses amis. »

L'existence d'Olivier Karrer tient en effet dans deux valises, qu'il pose, au gré de ses pérégrinations, chez les uns et les autres. « Olivier est un quasi-SDF », soupire

L'existence d'Olivier Karrer tient dans deux valises, qu'il pose, au gré de ses pérégrinations, chez les uns et les autres

Marie-Josèphe Karrer, 82 ans, dans son appartement de Cachan (Val-de-Marne). Son fils n'a ni Sécu ni compte bancaire. Ne touche même pas le revenu de solidarité active. Ses proches se sont cotisés pour lui offrir un ordinateur. De sa vie d'avant, cet ancien cadre supérieur dans une entreprise d'agro-alimentaire n'a sauvé qu'une poignée de photos. Celles d'un jeune marié radieux au côté d'Anja, son épouse allemande. Celles d'une jolie maison au toit d'ardoises mansardé, en lisière de la forêt de Notre-Dame, à Lésigny (Seine-et-Marne). Celles, aussi, d'un trentenaire souriant aux lunettes rondes avec son petit garçon, dans leur jardin.

L'Allemagne était la seconde patrie d'Olivier Karrer, né à Paris d'une mère française et d'un père bavarois, fonctionnaire à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Enfant, il y passait ses étés en

ÉPINE FRANCO-ALLEMANDE

Des pères et des mères éplorés, privés de tout contact avec un fils ou une fille, Joëlle Garriaud-Maylam en a rencontré plus d'un. Alors, même si elle ne cautionne pas les méthodes expéditives d'Olivier Karrer, la sénatrice (UMP), qui représente les Français de l'étranger, reconnaît qu'il y a bien un squelette dans le placard franco-allemand. « Certains parents français rencontrent de graves difficultés pour obtenir la garde de leurs enfants issus d'une union avec un ressortissant



Joëlle Garriaud-Maylam.

allemand, ou même un simple accès. Et le problème touche de nombreux autres Européens. »

Depuis 2006, plus de 120 pétitions dénonçant les procédures germaniques en matière de divorce et de garde d'enfant ont été déposées au Parlement européen. Celui-ci a d'ailleurs voté plusieurs (timides) recommandations portant sur ces litiges, le 12 juillet – le jour même de l'arrestation de Karrer. « Malgré les résistances des parlementaires allemands, debout sur les freins, qui ont refusé la mise en place d'un médiateur », précise, amer, l'eurodéputé (UMP) Philippe Boulland. ● A. V.



colonie de vacances, avec ses deux frères et sa sœur. Jeune homme, il a fait ses études à Hambourg, où il a décroché un DEA d'économie, puis il a entamé sa carrière chez le chimiste BASF.

« Je laisse tout tomber et je m'occupe de votre problème »

Son quotidien douillet a déraillé le jour où Anja a décidé de le quitter et de rester chez elle, à Hambourg, avec le petit Julian, 4 ans alors. Exaspéré par la lenteur des procédures judiciaires, Olivier Karrer est allé chercher son fils. La mère, arguant de cet « enlèvement », a obtenu de la justice allemande le droit de garde et le rapatriement de l'enfant. Pour avoir tenté, une deuxième fois, de récupérer son fiston, Karrer a été privé de son droit de visite. Procédures, appels à l'aide et même grève de la faim n'y ont rien fait. Il n'a jamais revu Julian, qui vient de fêter ses 18 ans.

C'est alors qu'a commencé la deuxième vie de ce père blessé.

Son « sacerdoce », disent ses amis. Pour secourir d'autres parents désespérés, il s'est jeté à corps perdu dans l'étude du droit de la famille allemand. Sur l'un de ses tee-shirts, le fondateur du Ceed a fait inscrire son credo : « *Let me drop everything and work on your problem* [Je laisse tout tomber et je m'occupe de votre problème] ». « Aucun juriste européen ne connaît mieux que lui les rouages de la justice familiale d'outre-Rhin, admire Marc*. Et ses diagnostics sur les dossiers qu'on lui soumet, de même que son analyse des recours administratifs et juridiques possibles, sont bluffants de précision et de justesse. » Karrer ne s'en tient pas là. Quand tout a échoué, il lui arrive d'aider un père ou une mère à enlever son enfant – lui préfère dire « rapatrier » ou « déplacer ».

Outre-Rhin, on a très vite pris en grippe le Ceed et ses sympathisants, Olivier Karrer et ses conférences de presse incendiaires. D'autant que les analyses de l'intéressé sur

EXTRADITION

La cour d'appel de Nancy a décidé, le 13 septembre, que le président du Ceed (à g.) serait jugé en Italie pour « enlèvement international de mineurs ».

« Aucun juriste européen ne connaît mieux que lui les rouages de la justice familiale d'outre-Rhin »

les « Allemands voleurs d'enfants » ne font pas dans la dentelle. En résumé, Berlin, en mal de progéniture, s'efforcera de s'approprier les rejetons des couples binationaux et de les germaniser en rompant tout lien avec le parent étranger, sa culture et sa langue. « Mentir et tromper est toujours légal en Allemagne, à la seule condition que cela serve l'intérêt allemand », écrit-il dans l'un de ses innombrables communiqués, truffés d'allusions au régime nazi.

Même ses amis regrettent ses outrances. « Il est tout entier à sa vindicte, observe Paul*. Au point d'en oublier parfois les intérêts des parents et des enfants. » Certains ont préféré prendre leurs distances pour ne pas se mettre à dos la justice allemande. D'autres exigent l'anonymat pour dire tout le bien qu'ils pensent de son « combat » et de sa « générosité ». Tous plaident les circonstances atténuantes pour Olivier Karrer. ● ANNE VIDALIE

* Les prénoms ont été changés.